Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires/suppléants : 66
- procurations : 10
- abstentions : 0
- votants : 76
- pour : 76

# DELIBERATION n° 2021/037

**L'an deux mille vingt et un et le 16 mars** à 18h00 heures, **le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.
**Présents titulaires/suppléants** : Mesdames et Messieurs, Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Davy SERRES (suppléant d'Albert BEGUE), Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Arnaud DELAS (suppléant de Jean-Claude JACOMET), Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Cécile BORDERIE (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sandrine DURAN, Alain MAILLE, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES.
**Titulaires ayant donné procuration** : Régine SARRAT à Joëlle ABADIE, Pascal LACHAUD à Hervé CARRERE, Jean-Marc GRANIE à Christine FAUGERE, André QUINON à Alain PIASER, Serge SOHIER à Chrystelle MAUPAS, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Jean-Pierre CABOS, à Pierre DUMAINE, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES
**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, Fabienne LOHOU, Bernadette GACHASSIN, Isabelle ORTE, Cindy SIBE, Joëlle VIGNEAUX et Didier FAVARO.

**Objet : Budget principal - Ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2021.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210316-2021-037-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

| Chapitres | Total dépenses budgétisées en 2020 | Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2020) |
|---|---|---|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 266 327 € | 50 000 € |
| 204 - Subventions d'équipements versées | 348 368 € | 21 000 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 88 140 € | 10 000 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 150 900 € | 10 000 € |

| Articles et programmes associés | Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2020) |
|---|---|
| 2031 – Frais d'études | 50 000 € |
| 2041512 - Subventions d'équipements versées aux communes | 21 000 € |
| 21578 - Autres matériels et outillage de voirie | 5 000 € |
| 2183 - Matériel de bureau et informatique | 2 500 € |
| 2184 – Mobilier de bureau | 2 500 € |
| 2318 - Autres immobilisations corporelles en cours | 10 000 € |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2021, aux chapitre 20, 204, 21 et 23 et articles 2031, 2041512, 21578, 2183, 2184 et 2318 telles que présentées ci-dessus.

- et dit que les crédits ainsi ouverts seront repris au budget primitif principal 2021.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN ★ 65300 LANNEMEZAN ★

Affichée le 01 AVR. 2021

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210316-2021-037-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021